



REVUE DE PRESSE

AVRIL 2021



SOMMAIRE

ACTIONS RP

2021 - LANCEMENT TRAVAUX LA BASSÉE

REVUE DES COLLECTIVITES LOCALES (MARS - AVRIL 2021)

INONDATIONS : LES TRAVAUX DU PROJET DE LA BASSÉE SONT LANCÉS EN ILE-DE-FRANCE..... 4

2021 - ITW PORTE-PAROLE SCIENCES ET Avenir LA RECHERCHE (MAI 2021)

INONDER LES PLAINES POUR SAUVER PARIS..... 6

2021 - VISIOCONFÉRENCE PAPI DU 16 MARS

WWW.COLLECTIVITESLOCALES.FR (29 AVRIL 2021)

INONDATIONS : LES TRAVAUX DU PROJET DE LA BASSÉE SONT LANCÉS EN ILE-DE-FRANCE..... 11

TECHNI.CITES (AVRIL 2021)

L'EPTB SEINE GRANDS LACS PRÉPARE SON SECOND PAPI..... 13

LE PARISIEN (22 AVRIL 2021) COMMENT LIMITER LES CRUES GRÂCE À LA NATURE..... 14

LE PARISIEN (22 AVRIL 2021)

L'EXPERT - « NOUS AVONS 600 PROJETS RECENSÉS DANS LE BASSIN PARISIEN »..... 19

WWW.LEPARISIEN.FR (22 AVRIL 2021)

PRÉVENTION DES CRUES : « 600 PROJETS RECENSÉS DANS LE BASSIN PARISIEN »..... 20

WWW.LEPARISIEN.FR (22 AVRIL 2021)

LIMITER LA HAUTEUR DES CRUES DANS LE BASSIN PARISIEN, C'EST POSSIBLE GRÂCE À LA NATURE..... 23

SEMAINE DE L'ILE DE FRANCE (20 AVRIL 2021)

INONDATIONS : LES TRAVAUX DU CASIER PILOTE DE LA BASSÉE SONT LANCÉS..... 26

RGRA (FEVRIER - MARS 2021)

EPTB SEINE GRANDS LACS PRÉVENTION DES INONDATIONS..... 27



HORS ACTION RP

AUTRES

BLOGS.MEDIAPART.FR (30 AVRIL 2021) POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE L'EAU	28
EAU-ILEDEFRANCE.FR (28 AVRIL 2021) ADRESSE AUX TÊTES DE LISTES AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021	31

EPTB SEINE GRANDS LACS

CORRESPONDANCE ECONOMIQUE (20 AVRIL 2021)

M. Frédéric MOLOSSI, président de l'Établissement public territorial de bassin Seine-Grands lacs, vice-président (PS) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, a été élu à la présidence de l'Association nationale des élus des bassins..... 34

BULLETIN QUOTIDIEN (20 AVRIL 2021) M. Frédéric MOLOSSI, président de l'Établissement public territorial de bassin Seine-Grands lacs, vice-président (PS) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, a été élu à la présidence de l'Association nationale des élus des bassins 36

LES PETITES AFFICHES MATOT BRAINE (DU 12 AU 18 AVRIL 2021)

Un programme d'actions pour prévenir les inondations..... 37

LA LETTRE BLEUE DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE (AVRIL 2021)

les décisions du Département..... 39



TERRITOIRES ■ ENVIRONNEMENT

Inondations : les travaux du projet de la Bassée sont lancés en Île-de-France

DÉCRYPTAGE. Les travaux du projet de la Bassée (77) ont démarré en début d'année. Objectif : contenir les crues de la Seine en stockant le surplus d'eau dans un bassin. Coût de l'opération : 114 M€ dont 100 M€ pour les travaux.

Les risques d'inondation sont une réalité sur le territoire francilien. Le projet de la Bassée, dont les travaux ont démarré en début d'année, permettra de contenir les crues majeures de la Seine en stockant le surplus d'eau dans un bassin. Il complètera l'action des quatre lacs-réservoirs déjà existants sur la Marne, la Seine l'Aube et l'Yonne.

Mi-décembre 2020, le projet de la Bassée construit entre Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine en Seine-et-Marne, à la confluence de la Seine et de l'Yonne, était déclaré d'utilité publique. Concrètement, il prévoit l'aménagement d'un casier pilote – au lieu des neuf casiers présentés dans le projet initial en 2012 – un espace endigué de 360 hectares as-

socié à huit kilomètres de digues et une station de pompage afin de contenir 10 millions de mètres cubes d'eau en cas de crue majeure de la Seine. C'est le schéma proposé par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs pour assurer, à l'avenir, une meilleure protection des communes franciliennes contre les inondations. « Pour limiter l'effet des crues de la Seine, il nous faut agir en amont sur l'Yonne, son principal affluent » explique Grégoire Isidore, directeur de la Bassée et de l'hydrologie, adjoint au directeur général des services. En effet, un rapport du ministère de la Transition écologique publié en décembre 2018 confirme que l'Yonne a apporté, en janvier 2018, 40% de la crue observée à Paris-Austerlitz. Le dispositif consiste à retenir les eaux de la Seine au moment du passage de la crue de l'Yonne, en pompant et en stockant dans des casiers l'eau de la Seine au moment du pic de crue. « Nous allons pour cela construire un ouvrage sur la Seine qui, par son caractère actif et grâce à un système de pompage, viendra agir indirectement sur la crue de l'Yonne », ajoute le directeur. Avec cet aménagement, nous aurions fait baisser de 15 centimètres le niveau maximal des crues sur la Seine en janvier 2018. » Il sera utilisé tous les cinq à six ans pour une durée moyenne de quinze jours. Le reste du temps, l'EPTB souhaite que des activités perdurent, dans cet espace non habité qui aura vocation à accueillir des activités agricoles, de chasse et de pêche.

UNE STATION DE POMPAGE AUX MULTIPLES VOCATIONS

C'est une station de pompage qui permettra le remplissage de la digue en prélevant l'eau de la Seine pour la stocker

dans le casier. L'ouvrage industriel de 50 mètres de diamètre sera équipé de huit pompes ultra-puissantes capables de pomper jusqu'à 42 mètres cubes d'eau par seconde et doté d'un système de gestion centralisé. Des ouvrages hydrauliques associés permettront de vider le site et d'assurer la continuité du réseau hydrographique secondaire. Ce même équipement pilotera l'opération de vidange du casier, une fois la crue maîtrisée. Pour donner une utilité plus large à ce bâtiment, l'EPTB en accord avec les élus, a souhaité d'en faire un outil qui soit utile pour les collectivités locales, les scolaires et les associations. Ainsi, le toit du bâtiment sera accessible tel un jardin public, surmonté d'un belvédère comme support inédit de découverte du territoire.

DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le projet inclut un volet de valorisation écologique de la zone humide de la Bassée aval sur lesquels d'importants enjeux écologiques ont été soulevés à l'occasion des nombreux débats publics organisés depuis 2012. « Nous allons réaliser des travaux de restauration écologique dont l'objectif est de recréer pour la faune des habitats naturels caractéristiques de cette zone de la Bassée aval avant les grands aménagements des années cinquante et soixante. Nous travaillons pour cela avec les associations locales et naturalistes de manière à être le plus efficace possible », affirme Grégoire Isidore. 13% du coût des travaux seront consacrés à des mesures de travaux écologiques contre 5% généralement pour les projets d'infrastructure, selon l'EPTB. C'est ainsi que cinq zones de valorisation écologique prioritaires ont été identifiées sur lesquelles des me-

Revue des Collectivités Locales

Pays : FR
Périodicité : Mensuel

Date : Mars - avril 2021
Page de l'article : p.20-21
Journaliste : Blandine Klaas



À RETENIR

■ **L'Établissement public** territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert dont le périmètre d'intervention est délimité au nord par celui de l'EPTB Oise-Aisne, à l'est et au sud, par les limites du district Seine-Normandie, et à l'aval par les limites du SAGE Mauldre et de l'unité hydrographique de la Seine Mantoise.

■ **La vallée de la Bassée** s'étend sur 30 000 hectares situés entre la confluence Seine-Aube et la confluence Seine-Yonne à Montereau-Fault-Yonne.

■ **Si une crue semblable à celle de 1910** survenait aujourd'hui, elle impacterait 5 millions d'habitants.

■ **360 hectares d'espaces endigués** permettront de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine.

■ **Coût du projet** : 114 M€ dont 100 M€ pour les travaux.

■ **13 %** du coût des travaux seront consacrés à des mesures de travaux écologiques.

■ **Les travaux** sont programmés de fin 2021 à début 2024.



Le toit du bâtiment sera accessible tel un jardin public, surmonté d'un belvédère comme support inédit de découverte du territoire.

sures de protection environnementale seront menées, visant à restaurer les habitats naturels sensibles et les lieux de vie des amphibiens grâce à des barrières spécifiques.

Les premières étapes, qui consistent à libérer l'espace nécessaire à l'implantation de la digue et de la station de pompage, ont débuté en janvier 2021. Des opérations de débroussaillage des buissons et bosquets puis d'abattage et de dessouchage des arbres dans le strict respect des espèces animales seront réalisées. L'ensemble des arbres sera valorisé selon leur nature et leur potentiel. Enfin, des opérations visant à éradiquer la renouée du Japon seront menées. Classée « espèce exotique envahissante », cette plante pose un problème écologique important en provoquant la

disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité. Après le passage de la DRAC pour les fouilles archéologiques, seront construites dès le second semestre les infrastructures logistiques nécessaires au démarrage début 2022 : un quai fluvial, une piste de chantier ainsi qu'une zone de stockage de matériaux seront aménagés.

Coût du projet : 114 M€ dont 100 M€ pour les travaux. 14 M€ seront consacrés aux frais d'études et d'acquisition foncière. La moitié du financement est assurée par l'État grâce au fonds de prévention des risques naturels, dit le fonds Barnier. La métropole du Grand Paris, principal EPCI bénéficiaire du projet, assurera 30% du coût tandis que les 20% restants seront financés par l'EPTB Seine Grands lacs. La mise en service est prévue début 2024.

■ Blandine Klaas ■



NATURE

Inonder les plaines pour sauver Paris

Un chantier de 360 hectares unique en Europe a débuté, à une centaine de kilomètres à l'est de Paris. Objectif de ce projet inédit : stocker l'eau de la Seine dans des retenues artificielles pour prévenir les crues dévastatrices dans la région parisienne.

Par Loïc Chauveau [@Loïc_Chauveau](#)

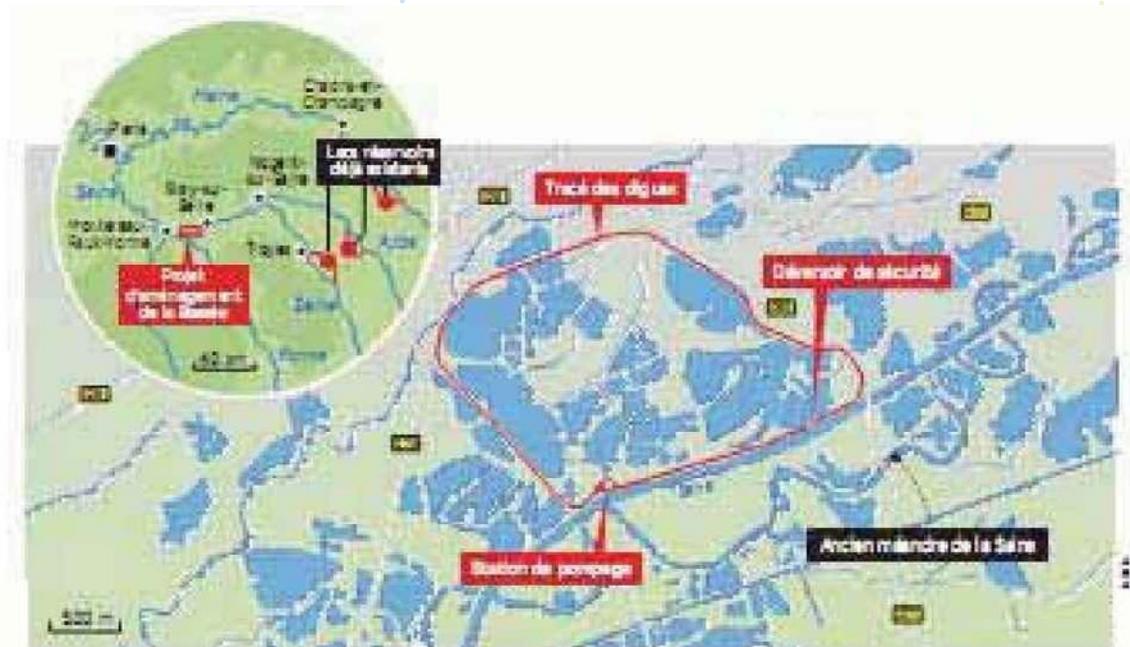
QUARANTE CENTIMÈTRES. Voilà le gain que promet un projet totalement inédit pour faire baisser le niveau de la Seine en plein Paris en cas de crue. Ajoutés aux 60 centimètres écrêtés par les grands lacs de Seine, c'est à hauteur d'un mètre que l'on pourra faire baisser le niveau de l'eau sur les quais de la capitale à l'horizon du milieu du XXI^e siècle. Ce qui n'est pas rien : la dernière crue de 2018 à Paris a flirté avec

SÉBASTIEN LUCAS

La plaine alluviale de la Bassée où doivent être aménagés des « casiers » pour recevoir les eaux des crues (dont un tracé a été superposé sur la photo) constitue la zone humide la plus importante d'Île-de-France.

les six mètres. Le coût est farouche : 600 millions d'euros, pour un achèvement au-delà de 2040. Jamais en France, ni même en Europe, une telle entreprise n'avait été envisagée. Mais si les pouvoirs publics ont donné leur feu vert en 2020 c'est qu'avec la première tranche de travaux, estimée à 15,5 millions d'euros d'ici à 2024, les économistes travaillant pour le Programme d'action pour la prévention des inonda-

tions (Papi) estiment que, sur cinquante ans, une perte de biens en Île-de-France trois fois supérieure sera évitée. Surtout, le projet est en rupture totale avec le dogme en vigueur depuis le XIX^e siècle pour réguler le cours de fleuves, à savoir la mise en place de barrages : l'heure est à la réalisation d'ouvrages plus respectueux de la nature, une notion qui sera au cœur des débats du prochain sommet mondial consacré à la biodi-



Le premier casier de retenue sera cerné par 7,8 km de digues pour stocker 10 millions de mètres cubes d'eau de la Seine. Neuf casiers au total sont prévus soit 58 km de digues (7 300 ha de surface de stockage).

versité (lire l'encadré p. 48).

Ce projet, c'est celui de la Bassée, une plaine alluviale à seulement une centaine de kilomètres à l'est de la capitale. Quand on s'y rend, on se croirait au Canada. Une succession de petits lacs cernés par des couronnes de saules, peu-

pliers et cornouillers donne au site un faux air de Grand Nord. Et c'est bien d'un décor dont il s'agit. Car rien ici n'est authentiquement naturel. Les lacs sont d'anciennes carrières de graviers inondées par la nappe alluviale de la Seine, toute proche, dont

les bords plongent à pic vers le fond. Le fleuve, lui, file tout droit sans se soucier de ses rives, creusé, endigué, corseté. « *Tout ici est du fait de l'homme* », grommelle Grégoire Isidore, directeur de la Bassée et de l'hydrologie à l'Établissement public terri-

SCIENCES ET AVENIR LA RECHERCHE

Pays : FR
Périodicité : Mensuel
OJD : 262622

Date : Mai 2021
Page de l'article : p.28-32





AMÉNAGEMENT

Des problématiques propres à chaque fleuve français

La Garonne

Elle fait principalement face à un problème de disponibilité de l'eau. Peu utilisé pour la navigation, le fleuve est très aménagé dans sa partie amont pour la production d'électricité. Les prélèvements pour l'agriculture, l'industrie et l'eau potable augmentent fortement : ils ont dépassé les 40 millions de mètres cubes en 2020 contre une moyenne de 30 millions lors de la dernière décennie.

Le Rhône

Il a été calibré et son cours rectifié dès le ^{xix}^e siècle. De 1980 à 1986, la construction de quatre usines hydrauliques a achevé l'artificialisation du fleuve, dont la principale fonction aujourd'hui est la production d'électricité et le refroidissement des centrales nucléaires. Des « débits réservés » alimentent le lit naturel du fleuve pour préserver les zones humides.

Le Rhin

Il a vu son lit corrigé au milieu du ^{xx}^e siècle. Le fleuve international est désormais un axe économique majeur qui a perdu tout fonctionnement naturel. Une autoroute navigable barrée par des ports de commerce, ponctuée par des écluses, permet de transporter chaque année 320 millions de tonnes de marchandises. Il permet aussi de produire de l'hydroélectricité et de refroidir des centrales nucléaires.

La Loire

Le plus long fleuve de France n'a jamais été canalisé mais a cependant subi des aménagements avec des barrages en amont sur son cours et celui de ses affluents. Sa plaine alluviale est entourée de « levées » destinées à lutter contre les inondations et à améliorer la navigabilité. Le plan « Loire grandeur nature » vise aujourd'hui au renforcement de ces digues tout en restaurant les écosystèmes des zones humides du lit majeur du fleuve.

torial de bassin (EPTB), l'organisme qui gère le bassin-versant amont de la Seine et de ses principaux affluents (l'Aube, l'Yonne, le Loing et la Marne). Grégoire Isidore prépare le nouveau chapitre de l'histoire de ce lieu torturé. En ce début d'année, les premiers engins de chantier enterrent les lignes électriques, tandis que le débroussaillage et l'abattage des arbres commencent.

L'équivalent de 4000 piscines olympiques

Les géomètres calculent les courbes de niveaux, les excavatrices et niveleuses se préparent à remodeler le paysage. Le chantier consiste à réaliser le premier « casier de la Bassée ». En clair, le premier site de stockage d'eau de la Seine destiné à être rempli pour réduire les zones inondées dans la capitale. Sa surface : 360 hectares, cernés de 7,8 kilomètres de digues hautes de 4 mètres qui stockeront 10 millions de mètres cubes soit l'équivalent de 4000 piscines olympiques. « L'idée est de détourner une partie de la crue de la Seine en les pompant vers ces aires de stockage afin que ces eaux ne se mêlent pas avec celles du bassin de l'Yonne dont la confluence se situe plus bas,

multipliant ainsi les risques d'inondations de la région parisienne », détaille Grégoire Isidore. En cas de crue de l'Yonne, détectée grâce à une station de mesure située à Gurgy près d'Auxerre, les gestionnaires auront de 24 à 48 heures pour activer des pompes qui rempliront le casier. « Pendant quelques jours dans cette zone, on ne verra que la cime des arbres », prévient la chargée d'environnement du projet Aurélie Paindavoin. Ce premier « casier » est amené à être complété. Ainsi, quand le projet sera terminé, ils seront neuf au total, entourés de 58 kilomètres de digues, repré-

OBJECTIFS

Cop15 : sauver la biodiversité

Initialement prévue en mai à Kunming (Chine), la Cop15 vient d'être reportée au mois d'octobre. Les 195 États signataires de la convention sur la biodiversité doivent s'y donner pour objectif commun de stopper la destruction des milieux naturels et la disparition des espèces animales et végétales d'ici à 2030. Les « solutions basées sur la nature » font partie des outils proposés par l'ONU. Plutôt que de contraindre fleuves, sols et reliefs, il s'agit d'utiliser au mieux les services rendus par la nature : épuration des eaux, lutte contre les inondations, régulation des pathogènes et ravageurs des cultures, restauration de la fertilité des sols. Parmi les autres outils proposés figurent l'agroécologie, l'économie des matières premières et le recyclage, l'arrêt de l'artificialisation des terres.

sentant 2300 hectares de stockage soit 53 millions de mètres cubes d'eau retenus. D'après les prévisions, la Bassée sera ennoyée 11 jours tous les six ans. Cette solution pour sauver la capitale française et sa région d'une crue dévastatrice, l'EPTB l'étudie depuis trente ans. Mais, en réalité, l'histoire remonte à plus loin encore. La Seine est devenue un fleuve industriel dès le milieu du ^{xix}^e siècle avec la rectification de ses méandres en aval de Paris. La grande crue de 1910 a ensuite incité les pouvoirs publics à réguler le débit du fleuve en créant cinq grands lacs de retenue en amont de la Seine, de la Marne, de l'Yonne et de l'Aube. Ce sont eux qui permettent déjà d'écrêter les pointes de crues de 60 centimètres à Paris. Le premier a été inauguré en 1949, le dernier en 1990. En 1970, le cours de la Seine amont est rectifié à partir de Paris pour la rendre navigable jusqu'à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne). Les méandres sont coupés du lit mineur (où le fleuve s'écoule en temps normal). La plaine inondable devient alors un site d'extraction de granulats, de sable et de gravier pour la construction. Des carrières aujourd'hui pour



ETRE GRANDS LACS

la plupart abandonnées, qui ont donné naissance aux lacs de la Bassée. L'utilisation de ces zones pour lutter contre les crues est envisagée dès les années 1990. Mieux : cette solution apparaît comme un moyen de réhabiliter l'écologie des lieux. Quoi de plus naturel que de laisser un fleuve s'étendre plutôt que de le contenir dans de gros aménagements tels que des lacs ou des lits creusés pour la navigation ?

Pour l'ETPB, pas de doute possible : la Bassée est une solution écologique qui tranche avec les grands barrages de Seine. D'autant que le projet prévoit une rectification des digues pour favoriser la diversification de la flore, des zones de nidification pour oiseaux, et le développement de sites pour favoriser l'installation d'espèces protégées, comme le muscardin, un petit rongeur. Mais il ne fait pas consensus. Comment qualifier de « solution basée sur

la nature », un projet qui consiste à mettre en œuvre de puissantes pompes pour retirer l'eau en excès de la Seine ?

Des solutions reposant sur la nature plus contraignantes

C'est la question posée par l'organisation environnementale France nature environnement (FNE) qui a présenté un contre-projet lors de l'enquête d'utilité publique à l'été 2020. « Une solution basée sur la nature consisterait à réellement retrouver le fonctionnement de celle-ci avant l'intervention de l'homme », lance Bernard Bruneau, correspondant de FNE en Seine-et-Marne. En clair : reconstituer les zones naturelles d'expansion des crues. La FNE a proposé des digues plus longues (115 km) mais plus basses (1,50 m) qui ne seraient plus destinées qu'à protéger routes et villages. Conséquence : ce ne seraient pas 2300 mais 11 400 hectares qui seraient

La première station de pompage

va être construite sur la commune de Gravon (Seine et Marne). En cas de montée des eaux trop importante, elle déversera l'eau de la Seine dans le casier pilote de la Bassée (modélisation 3D).

destinés à être inondés. Techniquement faisable car « il existe déjà des barrages amovibles destinés à maintenir la navigabilité du fleuve qui pourraient être adaptés à un rôle de détournement des flots vers les espaces destinés à l'expansion de la crue », précise Michel Poulin, chercheur à Mines Paris-Tech et l'un des auteurs du projet. Une méthode plus douce car sans pompage qui permettrait de détourner presque autant d'eau et, de plus, de la restituer plus lentement. « C'est le seul vrai moyen de retrouver un fonctionnement naturel tel que celui qui a été préservé sur la Loire », assure Michel Poulin. Mais cela nécessiterait une implication plus importante des populations riveraines puisque davantage d'espaces seraient touchés. De plus, au contraire des pompes dont l'action est contrôlée, l'épanchement naturel des eaux serait aléatoire. Ce qui a conduit l'ETPB à écarter le projet. Bien qu'il ne se réalisera pas, il jette néanmoins une lumière sur ce à quoi devraient ressembler ces « solutions basées sur la nature ». Des solutions qui imposent de s'adapter à un fonctionnement naturel, au prix de certains sacrifices. Donc un choix sociétal autant qu'écologique. ■



« Une méthode sans pompage serait le seul vrai moyen de retrouver un fonctionnement naturel tel que celui qui a été préservé sur la Loire »

Michel Poulin, chercheur à Mines Paristech et coauteur d'un contre-projet présenté par France Nature Environnement



Inondations : les travaux du projet de La Bassée sont lancés en Ile-de-France



Les travaux du projet de la Bassée (77) ont démarré en début d'année. Objectif : contenir les crues de la Seine en stockant le surplus d'eau dans un bassin. Coût de l'opération : 114 M€ dont 100 M€ pour les travaux.

Les risques d'inondation sont une réalité sur le territoire francilien. Le projet de la Bassée, dont les travaux ont démarré en début d'année, permettra de contenir les crues majeures de la Seine en stockant le surplus d'eau dans un bassin. Il complètera l'action des quatre lacs-réservoirs déjà existants sur la Marne, la Seine l'Aube et l'Yonne. Mi-décembre 2020, le projet de la Bassée construit entre Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine en Seine-et-Marne, à la confluence de la Seine et de l'Yonne, était déclaré d'utilité publique. Concrètement, il prévoit l'aménagement d'un casier pilote – au lieu des neuf casiers présentés dans le projet initial en 2012 – un espace endigué de 360 hectares associé à huit kilomètres de digues et une station de pompage afin de contenir 10 millions de mètres cubes d'eau en cas de crue majeure de la Seine. C'est le schéma proposé par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs pour assurer, à l'avenir, une meilleure protection des communes franciliennes contre les inondations. « Pour limiter l'effet des crues de la Seine, il nous faut agir en amont sur l'Yonne, son principal affluent » explique Grégoire Isidore, directeur de la Bassée et de l'hydrologie, adjoint au directeur général des services. En effet, un rapport du ministère de la Transition écologique publié en décembre 2018 confirme que l'Yonne a apporté, en janvier 2018, 40 % de la crue observée à Paris-Austerlitz. Le dispositif consiste à retenir les eaux de la Seine au moment du passage de la crue de l'Yonne, en pompant et en stockant dans des casiers l'eau de la Seine au moment du pic de crue. « Nous allons pour cela construire un ouvrage sur la Seine qui, par son caractère actif et grâce à un système de pompage, viendra agir indirectement sur la crue de l'Yonne, ajoute le directeur. Avec cet aménagement, nous aurons fait baisser de 15 centimètres le niveau maximal des crues sur la Seine en janvier 2018. » Il sera utilisé tous les cinq à six ans pour une durée moyenne de quinze jours. Le reste du temps, l'EPTB souhaite que des activités perdurent, dans cet espace non habité qui aura vocation à accueillir des activités agricoles, de chasse et de pêche.

UNE STATION DE POMPAGE AUX MULTIPLES VOCATIONS

C'est une station de pompage qui permettra le remplissage de la digue en prélevant l'eau de la Seine pour la stocker dans le casier. L'ouvrage industriel de 50 mètres de diamètre sera équipé de huit pompes ultra-puissantes capables de pomper jusqu'à 42 mètres cubes d'eau par seconde et doté d'un système de gestion centralisé. Des ouvrages hydrauliques associés permettront de vidanger le site et d'assurer la continuité du réseau hydrographique secondaire. Ce même équipement pilotera l'opération de vidange du casier, une fois la crue maîtrisée. Pour donner une utilité plus large à ce bâtiment, l'EPTB en accord avec les élus, a souhaité d'en faire un outil qui soit utile pour les collectivités locales, les scolaires et les associations. Ainsi, le toit du



bâtiment sera accessible tel un jardin public, surmonté d'un belvédère comme support inédit de découverte du territoire.

DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le projet inclut un volet de valorisation écologique de la zone humide de la Bassée aval sur lesquels d'importants enjeux écologiques ont été soulevés à l'occasion des nombreux débats publics organisés depuis 2012. « *Nous allons réaliser des travaux de restauration écologiques dont l'objectif est de recréer pour la faune des habitats naturels caractéristiques de cette zone de la Bassée aval avant les grands aménagements des années cinquante et soixante. Nous travaillons pour cela avec les associations locales et naturalistes de manière à être le plus efficient possible* », affirme Grégoire Isidore. 13 % du coût des travaux seront consacrés à des mesures de travaux écologiques contre 5 % généralement pour les projets d'infrastructure, selon l'EPTB. C'est ainsi que cinq zones de valorisation écologique prioritaires ont été identifiées sur lesquelles des mesures de protection environnementale seront menées, visant à restaurer les habitats naturels sensibles et les lieux de vie des amphibiens grâce à des barrières spécifiques.

Les premières étapes, qui consistent à libérer l'espace nécessaire à l'implantation de la digue et de la station de pompage, ont débuté en janvier 2021. Des opérations de débroussaillage des buissons et bosquets puis d'abattage et de dessouchage des arbres dans le strict respect des espèces animales seront réalisées. L'ensemble des arbres sera valorisé selon leur nature et leur potentiel. Enfin, des opérations visant à éradiquer la renouée du Japon seront menées. Classée « espèce exotique envahissante », cette plante pose un problème écologique important en provoquant la disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité. Après le passage de la DRAC pour les fouilles archéologiques, seront construites dès le second semestre les infrastructures logistiques nécessaires au démarrage début 2022 : un quai fluvial, une piste de chantier ainsi qu'une zone de stockage de matériaux seront aménagés.

Coût du projet : 114 M€ dont 100 M€ pour les travaux. 14 M€ seront consacrés aux frais d'études et d'acquisition foncière. La moitié du financement est assurée par l'État grâce au fonds de prévention des risques naturels, dit le fonds Barnier. La métropole du Grand Paris, principal EPCI bénéficiaire du projet, assurera 30 % du coût tandis que les 20 % restants seront financés par l'EPTB Seine Grands lacs. La mise en service est prévue début 2024.



L'EPTB Seine Grands Lacs prépare son second Papi

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a dressé, mi-mars, le bilan du premier programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes. Il montre qu'en six ans, sur les 167 actions prévues sur la période 2014-2020, 75 % ont été engagées, avec vingt maîtres d'ouvrage. Au total, le Papi 1 a engagé un budget de 182 millions d'euros. La majorité (96 millions d'euros) va au controversé projet de la Bassée qui vise à aménager un espace endigué de 360 ha capable de contenir 10 millions de m³ d'eau en cas de crue. Malgré les avis négatifs du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et du Conseil national de protection de la nature (CNPN), le projet a été déclaré d'utilité publique. La mise en service est prévue pour la fin 2023 ou début 2024. Le Papi 1 a permis de cartographier les zones d'expansion des crues et les zones humides du bassin amont de la Seine. La prise en compte de ces enjeux constituera sûrement un des axes forts du second Papi (2022-2028). En cours de préparation, il devrait être validé en mars 2022.

www.clubtechnicites.fr/727836

Le Parisien

Pays : FR
Périodicité : Quotidien
OJD : 274892



Date : 22 avril 2021



Page 1/5

**Votre fait du jour**

ENVIRONNEMENT | Depuis trois ans, les élus franciliens réfléchissent à réduire les inondations en Ile-de-France, nées de la Seine et ses affluents, en noyant des terres en amont de la région.

Comment limiter les crues grâce à la nature

Tous droits réservés à l'éditeur



3 CHIFFRES À RETENIR

200 km

Les zones d'expansion de crues (ZEC) se situent jusqu'à plus de 200 km de Paris. Elles permettent de désengorger la Seine et d'inonder partiellement d'autres terrains le long des cours d'eau.

800 millions de m³

Les cinq ZEC à l'étude permettraient de disséminer 800 millions de m³ d'eau en amont de la petite couronne.

30 milliards d'euros

Une crue comme celle de 1910 aurait pour conséquence une ardoise chiffrée à 30 Mds pour les Franciliens.



On s'inspire du fonctionnement naturel des choses en s'adaptant aux conditions locales

PASCAL GOUJARD, DIRECTEUR DE L'APPUI AUX TERRITOIRES À L'EPTB

FAUSTINE LÉO

EN OFFRANT des zones où l'eau peut s'étaler et être absorbée bien en amont des espaces urbanisés le long des dizaines d'affluents de la Marne et de la Seine, la nature permet de réduire la hauteur d'eau qui submergera Paris et ses alentours en cas d'inondation. L'enjeu est grand puisqu'une crue semblable à celle de 1910 aurait des conséquences pour 5 millions de Franciliens, avec une ardoise chiffrée à 30 milliards d'euros de dommages et 400 000 emplois détruits.

Mais encore faut-il conserver, créer ou recréer ces zones d'expansion de crues (ZEC), ces plaines qui sont en majorité des champs, mais aussi des parcs ou des terrains de sport qui, le long des cours d'eau, vont jouer un rôle jusqu'à plus de 200 km de la capitale. Un travail piloté par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs chargé d'élaborer des solutions pour réduire les inondations nées de la Seine et ses affluents.

A la recherche des possibilités de réaménagement

L'EPTB a déterminé cinq zones d'études autour de Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne), d'Auxerre et de Sens (Yonne), de Chaumont (Haute-Marne) ou de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) où des ingénieurs traquent les solutions que peut offrir la nature. Deux cents réaménagements y ont été répertoriés pour créer un catalogue accessible aux communes du Bassin parisien (44 000 km²), qui pourront les dupliquer. « Ce sera aux portes de Paris très rapidement », assure Pascal Goujard, directeur de l'appui aux territoires à l'EPTB.

Pour mettre en place ces microcapacités de stockage dans tout le bassin, les ingénieurs scrutent désormais toutes les possibilités de réaménagement. « On se rend compte qu'une route a été relevée de 50 cm ou que les agriculteurs ont installé un merlon le long de leur champ. L'eau court donc vers l'aval et s'accumule plus bas, au lieu de s'étendre dans la plaine. On tente de rectifier cette situation », explique Virginie Laurent, ingénieure en hydrologie à l'EPTB.

Ainsi près de Sens (Yonne), le ru la Gaillarde déborde rapidement en cas d'orage car les pentes qui l'entou-

rent sont trop fortes et lisses. « Nous allons créer des microbarrages. Ces obstacles vont freiner l'eau, poursuit Virginie Laurent. En aval, l'eau ne s'épanchera pas à côté des buses et les routes ne seront pas immergées. » La multiplication de petites actions de ce type va générer un mouvement global et visible.

La théorie du colibri

Rien que le travail sur ces cinq zones d'études pourrait permettre de disséminer plus de 800 millions de m³ d'eau en amont de la petite couronne, soit l'équivalent de ce que stockent déjà les quatre lacs réservoirs artificiels nés dès 1949 et qui régulent le débit des rivières lors des inondations ou lors des sécheresses.

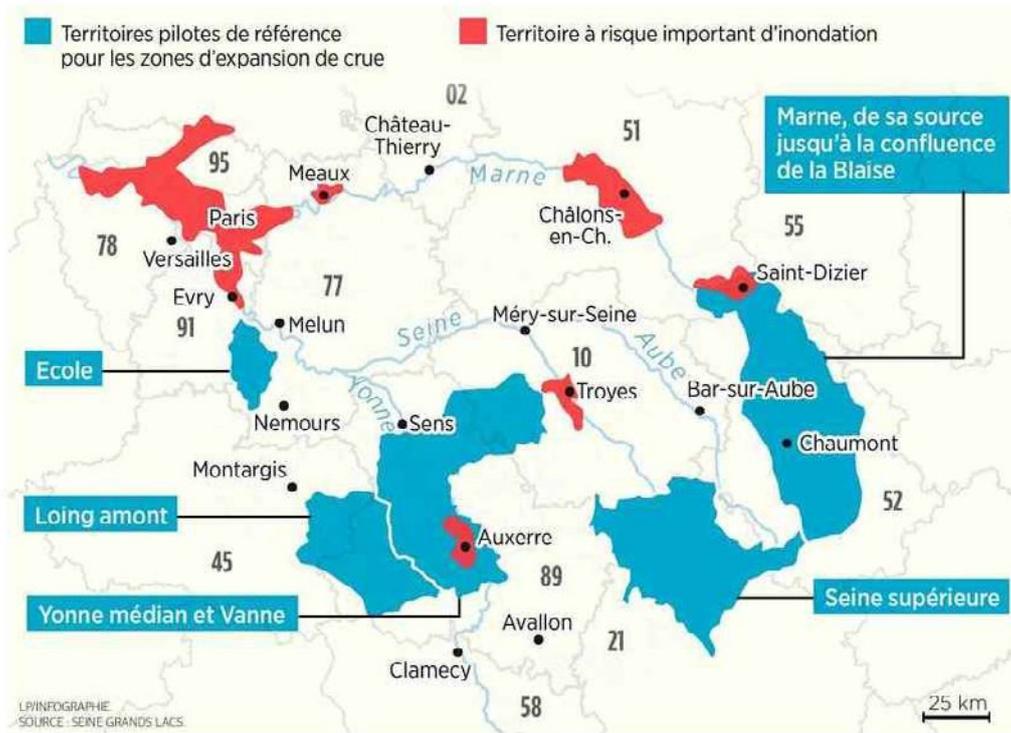
« C'est la théorie du colibri. Une seule de nos actions se mesure en gouttes d'eau, admet Virginie Laurent. Mais à force d'en faire partout, on parvient à des centimètres ». Comme en rendant aux cours d'eau leur lit originel, fait de méandres qui ralentissent le flux, alors que les décennies passées ont eu tendance à les rendre droits. D'importants travaux permettent de revenir aux origines comme en ce moment pour la Bezonde et le Limetin, des affluents du Loing qui coulent dans le Loiret.

En Haute-Marne, le propriétaire de deux étangs a accepté qu'ils deviennent des zones de pâtures. « Mais on ne peut pas non plus multiplier les zones d'élevage, si derrière il n'y a pas de débouché économique, précise Pascal Goujard. On s'inspire du fonctionnement naturel des choses en s'adaptant aux conditions locales ». Et parfois passer du temps à convaincre ceux qui ont l'impression de se sacrifier pour les habitants de la capitale. « Protéger l'amont, c'est protéger Paris. C'est un destin commun, où tout le monde est gagnant, assure Pascal Goujard. En 2018, le supermarché de Bar-sur-Seine a été inondé. Les solutions que nous élaborons pour que les locaux puissent faire leurs courses auront des répercussions jusqu'à Paris. »

Ce recours à des solutions naturelles n'aura de sens que si l'urbanisation ralentit. La seule Seine-et-Marne perd chaque année environ 500 ha de terres, soit 715 terrains de football, qui sont imperméabilisés par des nouvelles constructions. ■



LES CINQ ZONES D'ÉTUDES CONCERNÉES EN AMONT DE LA SEINE ET DE LA MARNE



Pays : FR
Périodicité : Quotidien
OJD : 274892



Pays : FR
Périodicité : Quotidien
OJD : 274892



Paris, le 9 février. En permettant aux eaux de pluies d'être absorbées à plus de 200 km de la capitale, les zones d'expansion de crues devraient éviter que la Seine déborde sur la chaussée.



L'EXPERT | « Nous avons 600 projets recensés dans le Bassin parisien »

FRÉDÉRIC MOLOSSI, PRÉSIDENT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

PRÉSIDENT de l'EPTB Seine Grands Lacs, Frédéric Molossi (PS) est aussi membre du conseil municipal de Montreuil (Seine-Saint-Denis) et vice-président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Il est chargé de mettre en réseau les acteurs locaux pour imaginer des solutions destinées à réduire les conséquences des inondations.

FRÉDÉRIC MOLOSSI Quels espoirs portent les zones d'expansion de crues ?

En 2018, nous avons signé une convention d'adaptation aux changements climatiques avec l'Etat. Les solutions de la nature font l'objet d'une attention particulière puisque nous allons avoir des phénomènes d'inondation ou de sécheresse plus importants, plus longs, durant lesquels il faut aussi avoir une gestion quantitative de l'eau. Les ZEC vont amoindrir les effets des crues, même si, dans l'état de nos connaissances, nous n'avons pas les moyens d'avoir une projection en termes de centimètres. Elles ont aussi de nombreuses autres vertus comme la régénération des nappes phréatiques ou l'apport de limons aux terres agricoles.

Vous avez commencé les travaux d'une station de pompage dans la vallée de la Bassée qui est décriée par les écologistes. N'est-ce pas contradictoire ?

Il n'y a pas de solution binaire. Les deux sont complémentaires puisque l'objectif n'est pas le même. Le pom-



Frédéric Molossi.

page de la Seine en amont de l'Yonne doit éviter un pic de crue concomitant entre ces deux cours d'eau, en stockant jusqu'à 10 millions de m³ d'eau avec un premier casier et doit réduire les inondations en Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne puis à Paris. Les ouvrages hydrauliques ont l'avantage de la maîtrise d'une intervention humaine contrairement aux ZEC pour lesquelles la nature reste en partie maîtresse. Mais ceux qui imaginent que l'on multiplie des constructions se trompent. Cette station de pompage sera le 5^e dernier ouvrage hydraulique, avec les lacs, que nous mettrons en place.

Sentez-vous que les collectivités vous suivent dans ces projets ?

Notre objectif est d'être dans des opérations concrètes, pas dans le discours. Nous avons 600 projets recensés dans le Bassin parisien. Et 200 dans nos cinq territoires pilotes. Donc oui, il y a de l'enthousiasme !

Les 600 aménagements coûteront 60 M€. L'EPTB n'a pas les moyens de tout financer, les communes, les intercommunalités, les syndicats des eaux vont prendre leur part. Il ne faut pas oublier que les fonds européens peuvent être mis à contribution.

Comprenez-vous l'impatience des citoyens à ne plus être inondés ?

Certains voudraient que tout se fasse en appuyant sur un bouton. Mais on n'empêchera jamais les inondations qui sont aussi un phénomène naturel. On peut les atténuer. Pour cela, aller vite, c'est prendre le risque qu'on nous reproche d'imposer une vision. Ce qui compte, c'est que les projets se concrétisent pas qu'ils soient abandonnés par manque de consensus. Il y a notamment un travail étroit avec les chambres d'agriculture. Les discussions deviennent plus faciles car on constate un changement sociétal dans la vision des réponses les plus adaptées.

Comment alors, parvenir à ralentir l'urbanisation, l'expansion est une cause des inondations ?

C'est un des défis qui se présente à nous. Désimpermeabiliser les terres est un enjeu fondamental. Cela relève plus de l'aménagement du territoire et donc des élus via les plans locaux d'urbanisme. Mais je crois que le consensus grandit. Je vois dans la société qu'il y a une prise de conscience que l'artificialisation des sols doit devenir une préoccupation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FLÉ.



Date : 22/04/2021
 Heure : 06:16:45
 Journaliste : Faustine Léo

www.leparisien.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 181



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Prévention des crues : «600 projets recensés dans le Bassin parisien»

Frédéric Molossi, président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, imagine avec les acteurs locaux des solutions, notamment naturelles, pour limiter les débordements de la Seine et de ses affluents. Interview.



C'est dans la vallée de la Bassée qu'est prévu l'aménagement d'une dizaine de casiers destinés à atténuer l'impact des crues de la Seine et ou de l'Yonne. EPTB Seine Grands Lacs

Président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, Frédéric Molossi (PS) est aussi membre du conseil municipal de Montreuil (93) et vice-président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Il est chargé de mettre en réseau les acteurs locaux pour imaginer des solutions destinées à réduire les conséquences des inondations.

Quels espoirs portent les zones d'expansion de crues ?

FRÉDÉRIC MOLOSSI. En 2018, nous avons signé une convention d'adaptation aux changements climatiques avec l'Etat. Les solutions de la nature font l'objet d'une attention particulière puisque nous allons avoir des phénomènes d'inondation ou de sécheresse plus importants, plus longs, durant lesquels il faut aussi avoir une gestion quantitative de l'eau. Les zones d'expansion de crue (ZEC) (*NDLR : un espace naturel ou aménagé*



[Visualiser l'article](#)

où l'eau peut se répandre sans faire de dégâts) , vont amoindrir les effets, même si, dans l'état de nos connaissances, nous n'avons pas les moyens d'avoir une projection en termes de centimètres. Elles ont aussi de nombreuses autres vertus comme la régénération des nappes phréatiques ou l'apport de limons aux terres agricoles.



Frédéric Molossi, président de l' Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs. DR

Vous avez commencé les travaux d'une station de pompage dans la vallée de la Bassée, entre l'Yonne et la Seine-et-Marne qui est décriée par les écologistes. N'est-ce pas contradictoire ?

Il n'y a pas de solution binaire. Les deux sont complémentaires puisque l'objectif n'est pas le même. Le pompage de la Seine en amont de l'Yonne doit éviter un pic de crue concomitant entre ces deux cours d'eau, en stockant jusqu'à 10 millions de mètres cubes d'eau avec un premier casier et doit réduire les inondations en Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne puis à Paris. Les ouvrages hydrauliques ont l'avantage de la maîtrise d'une intervention humaine, contrairement aux ZEC pour lesquelles la nature reste en partie maîtresse. Mais ceux qui imaginent que l'on multiplie des constructions se trompent. Cette station de pompage sera le cinquième et dernier ouvrage hydraulique, avec les lacs, que nous mettrons en place.



Sentez-vous que les collectivités territoriales vous suivent dans ces projets de ZEC ?

Notre objectif est d'être dans des opérations concrètes, pas dans le discours. Nous avons 600 projets recensés dans le Bassin parisien. Et 200 dans nos cinq territoires pilotes. Donc oui, il y a de l'enthousiasme ! Les 600 aménagements coûteront 60 millions d'euros. L'EPTB n'a pas les moyens de tout financer, les communes, les intercommunalités, les syndicats des eaux vont prendre leur part. Il ne faut pas oublier que les fonds européens peuvent être mis à contribution.

Comprenez-vous l'impatience des citoyens à ne plus être inondés ?

Certains voudraient que tout se fasse en appuyant sur un bouton. Mais on n'empêchera jamais les inondations qui sont aussi un phénomène naturel. On peut les atténuer. Pour cela, aller vite, c'est prendre le risque qu'on nous reproche d'imposer une vision. Ce qui compte, c'est que les projets se concrétisent, pas qu'ils soient abandonnés par manque de consensus. Il y a notamment un travail étroit avec les chambres d'agriculture. Les discussions deviennent plus faciles car on constate un changement sociétal dans la vision des réponses les plus adaptées.

Comment alors, parvenir à ralentir l'urbanisation, dont l'expansion est une cause des inondations ?

C'est un des défis qui se présente à nous. Désimperméabiliser les terres est un enjeu fondamental. Cela relève plus de l'aménagement du territoire et donc des élus via les plans locaux d'urbanisme. Mais je crois que le consensus grandit. Je vois dans la société qu'il y a une prise de conscience que l'artificialisation des sols doit devenir une préoccupation.

Limiter la hauteur des crues dans le Bassin parisien, c'est possible grâce à la nature

Depuis trois ans, le recours à la nature pour réduire l'ampleur des crues est apparu dans le catalogue d'outils de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, chargé d'élaborer des solutions pour maîtriser les inondations nées de la Seine et ses affluents.



Paris, le 9 février 2021. Des ingénieurs étudient toutes les capacités de stockage, les aménagements, les solutions naturelles pour limiter la montée des eaux. LP/Arnaud Dumontier

La nature est finalement une alliée plus qu'un danger. En offrant des zones où l'eau peut s'étaler et être absorbée bien en amont des espaces urbanisés, le long des dizaines d'affluents de la Marne et de la Seine, elle permet de réduire la hauteur d'eau qui submergera Paris et ses alentours en cas d'inondation.

L'enjeu est grand puisqu'une crue semblable à celle de 1910 aurait des conséquences pour 5 millions de Franciliens, avec une ardoise chiffrée à 30 milliards d'euros de dommages et 400 000 emplois détruits.

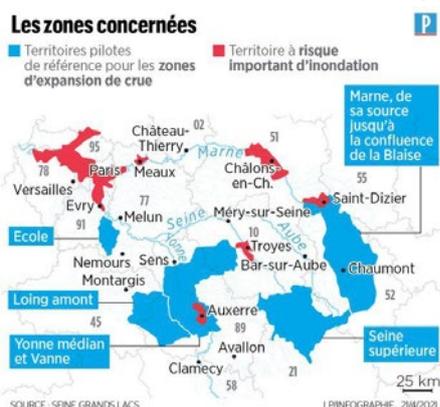
Conserver, créer ou recréer des zones d'expansion de crue

Mais encore faut-il conserver, créer ou recréer ces zones d'expansion de crue (ZEC). Elles permettent de désengorger la Seine et d'inonder partiellement d'autres terrains le long des cours d'eau. Ces plaines qui sont en majorité des champs, mais aussi des parcs ou des terrains de sport qui, le long des cours d'eau, vont jouer un rôle jusqu'à plus de 200 km de la capitale. Un travail de dentelle piloté par l'Etablissement public



[Visualiser l'article](#)

territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs chargé d'élaborer des solutions pour réduire les inondations nées de la Seine et ses affluents.



Il a déterminé cinq zones d'études autour de Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne), d'Auxerre et de Sens (Yonne), de Chaumont (Haute-Marne) ou de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or) où des ingénieurs y traquent les solutions que peut offrir la nature. Deux cents réaménagements y ont été répertoriés, destinés à créer un catalogue accessible aux communes du Bassin parisien, grand de 44 000 km², qui pourront les dupliquer. « Ce sera aux portes de Paris très rapidement. Le but, c'est que tout le bassin soit mobilisé », assure Pascal Goujard, directeur de l'appui aux territoires à l'EPTB.

Pour mettre en place ces microcapacités de stockage dans tout le bassin, les ingénieurs scrutent désormais toutes les possibilités de réaménagement. « On se rend compte qu'une route a été relevée de 50 cm ou que les agriculteurs ont installé un merlon le long de leur champ. L'eau court donc vers l'aval et s'accumule plus bas, au lieu de s'étendre dans la plaine. On tente de rectifier cette situation », explique Virginie Laurent, ingénieure en hydrologie à l'EPTB.

La théorie du colibri

Ainsi près de Sens (Yonne), le ru la Gaillarde déborde rapidement en cas d'orage car les pentes qui l'entourent sont trop fortes et lisses. « Nous allons créer des microbarrages en bois, planter des buissons. Ces obstacles vont freiner l'eau et lui permettre d'être absorbée plutôt que de filer vers la vallée, poursuit Virginie Laurent. En aval, l'eau ne s'épanchera pas à côté des buses et les routes ne seront pas immergées. Les voisins de ce ru en seront directement bénéficiaires. » La multiplication de petites actions de ce type qui, prises une à une, semblent sans grand effet, va générer un mouvement global et visible.

Rien que le travail sur ces cinq zones d'études pourrait permettre de disséminer plus de 800 millions de mètres cubes d'eau en amont de la petite couronne, soit l'équivalent de ce que stockent déjà les quatre lacs réservoirs artificiels nés à partir de 1949 et qui régulent le débit des rivières tant lors des inondations que lors des sécheresses.

« C'est la théorie du colibri. Une seule de nos actions se mesure en gouttes d'eau à Paris, admet Virginie Laurent. Mais à force d'en faire partout, on parvient à des centimètres ». Comme en rendant aux cours d'eau



Date : 22/04/2021
Heure : 06:16:06
Journaliste : Faustine Léo

www.leparisien.fr
Pays : France
Dynamisme : 181



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

leur lit originel, fait de méandres qui ralentissent le flux, alors que les décennies passées ont eu tendance à les rendre droits. D'importants travaux de terrassement permettent de revenir aux origines comme en ce moment pour la Bezonde et le Limetin, des affluents du Loing qui coulent dans le Loiret et dont chaque goutte finit par rencontrer la Seine.

« Protéger l'amont, c'est protéger Paris. C'est un destin commun, où tout le monde est gagnant »
En Haute-Marne, le propriétaire de deux étangs a accepté qu'ils deviennent des zones de pâtures. « Mais on ne peut pas non plus multiplier les zones d'élevage, si derrière il n'y a pas de débouché économique ou d'abattoir, précise Pascal Goujard. On s'inspire du fonctionnement naturel des choses sans oublier que l'Homme vit dans la vallée. Il y a la pêche, l'agriculture, les kayaks. Il faut du consensus, il faut donc s'adapter aux conditions locales. »



Crue de la Seine, à Paris, le 29 janvier 1910. Selva/Leemage

Et parfois passer du temps à convaincre ceux qui ont l'impression de se sacrifier pour les habitants de la capitale. « Protéger l'amont, c'est protéger Paris. C'est un destin commun, où tout le monde est gagnant, assure Pascal Goujard. En 2018, le supermarché de Bar-sur-Seine a été inondé. Les solutions que nous élaborons pour que les locaux puissent faire leurs courses auront des répercussions jusqu'à Paris. »

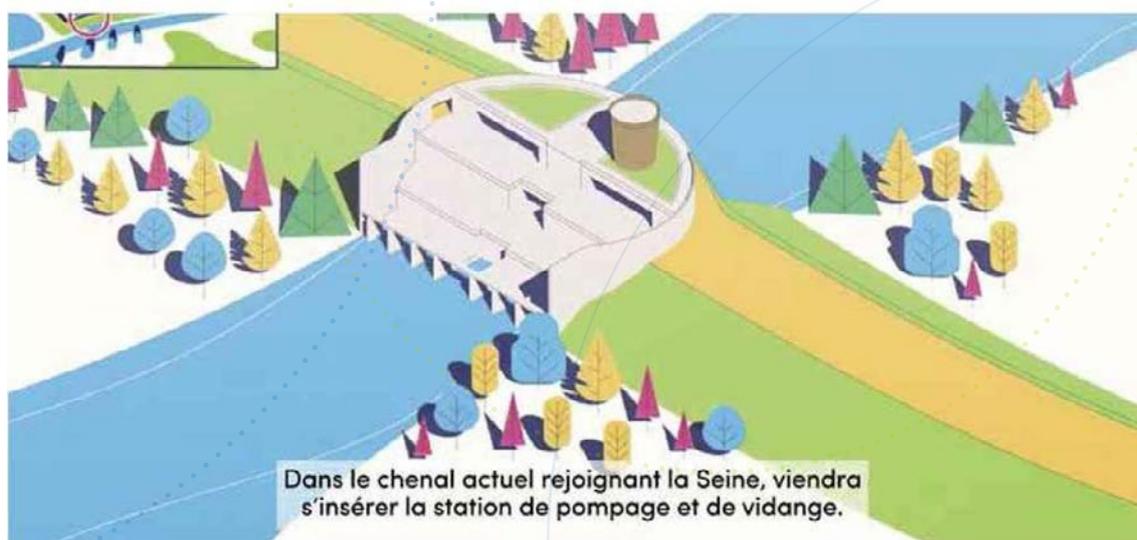
Ce recours à des solutions naturelles n'aura de sens que si l'urbanisation ralentit. La seule Seine-et-Marne perd chaque année environ 500 hectares de terres, soit 715 terrains de football, qui sont imperméabilisés par des nouvelles constructions.



TERRITOIRE ENVIRONNEMENT

Inondations : les travaux du casier pilote de la Bassée sont lancés

La construction de cet ouvrage, projet phare du programme de prévention des inondations de l'Établissement public territoriale de Bassin (EPTB), commence cette année.



« C'est un outil de solidarité territoriale, de cohérence », selon le président de l'EPTB Seine Grands Lacs, Frédéric Molossi. Porté par 20 collectivités de la Région, le Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et de la Marne a été lancé il y a six ans (2014-2020), avec l'objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France. Il a déjà permis de mettre en œuvre 167 actions au total, engageant un budget de quelque 182 millions d'euros (HT). Outre une sensibilisation accrue des populations concernées, dont les agents des collectivités, et des progrès effectués en matière d'alerte et de gestion de crise, de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont été aménagés. Mais ce Papi a surtout été l'occasion d'ajouter, en 2020, un projet phare pour l'EPTB : celui du casier pilote de la Bassée. Concrètement, il s'agit d'aménager un espace

endigué de 360 hectares, capable de contenir 10 millions de mètres cubes, en cas de crue majeure de la Seine. Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les cinq à sept ans. Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km sont en cours de construction dans le Sud Seine-et-Marne.

Les travaux préparatoires de ces deux ouvrages ayant débuté en janvier dernier, le chantier proprement dit devrait démarrer à l'automne prochain. « Il s'agit d'intervenir sur le lit de la Seine pour éviter, comme en 1910, la concomitance des crues de l'Yonne (plus rapide) et de la Seine (plus lente), avec des effets induits en aval sur le territoire Seine-et-Marnais, sur la zone dense francilienne, voire au-delà », dans les Yvelines, notamment, explique Frédéric Molossi. Le projet poursuit aussi un objectif de reconquête de la biodiversité, qui

passera par la valorisation écologique d'une zone humide jugée exceptionnelle. Tous ces travaux devraient être finalisés en 2024.

D'autres actions du Papi ont été mises en œuvre dans les Yvelines. Parmi les actions emblématiques du volet "gestion des ouvrages de protection hydraulique", on peut citer le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson, associé à la création d'une zone humide. Le tout est porté par le Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise.

Place, après ce premier Papi « très encourageant », au Papi n°2, qui s'étendra sur la période 2022-2028. Son périmètre va évoluer : il devrait concerner les axes Seine-et-Marne sur l'ensemble de la Région Île-de-France, avec une extension importante sur la partie aval dans les Yvelines. ■



EPTB Seine Grands Lacs

Prévention des inondations

Après avoir achevé sa première phase (2014-2020) avec succès, l'EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs reconduit son Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2028.

Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes est porté par les élus de 20 collectivités de la région. Lancé il y a six ans dans l'objectif de réduire les conséquences des inondations en Île-de-France, piloté par l'EPTB Seine Grands Lacs, il a contribué à mettre en œuvre 167 actions, engageant un budget de 182 M €.

A l'issue de cette première période, le bilan permet de constater que ce programme a créé une dynamique collective bénéfique au territoire. La connaissance des phénomènes naturels en est considérablement améliorée, la sensibilisation des populations riveraines renforcée, ainsi que l'alerte et la gestion de crise, et de nouveaux ouvrages de régulation des crues ont pu être aménagés. Poursuivant le même objectif, dans une démarche progressive d'amélioration continue, la construction d'un nouvel ouvrage, le site pilote de la Bassée, a été intégré au programme en 2020, avec un double objectif de diminution des niveaux de la Seine en crue et de valorisation écologique du territoire de la Bassée aval. Le PAPI n° 2 s'étendra sur la période 2022-2028. Ce second programme, dont le périmètre va évoluer et intégrer de nouveaux acteurs, devrait notamment concerner, dès 2022, les axes Seine et Marne sur l'ensemble de la région Île-de-France, avec une extension sur la partie aval dans les Yvelines.



Pour une politique régionale de l'eau

Devant le constat d'une région absente des choix et des politiques publiques dans le domaine de l'eau depuis 2015, la Coordination EAU Île-de-France s'est adressée aux têtes de listes pour les élections régionales pour leur soumettre ses propositions et leur demander de s'engager pour relever les défis de l'eau.



La Seine dans son écrin de verdure, vue de Triel-sur-Seine (Yvelines)

Depuis 2015, la région Île-de-France est dramatiquement absente des choix et politiques publiques dans le domaine de l'eau.

– Alors que le poids de sa population et de son activité économique lui donne une responsabilité déterminante dans la protection et l'usage de l'eau du Bassin de la Seine et de ses affluents,



[Visualiser l'article](#)

– Alors que le rôle du cycle de l'eau pour combattre le réchauffement climatique est désormais avéré, les Francilien.ne.s sont aujourd'hui totalement dépossédé.e.s des outils de compréhension et d'intervention politique nécessaires en ce domaine,

Les habitant.e.s de la région où a été signé l'accord de Paris sur le climat, sont resté.es sur le quai depuis 6 ans.

SEDIF, SIAAP, **EPTB Seine Grands Lacs**, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Métropole du Grand Paris : la fragmentation et l'éparpillement de la gestion des enjeux franciliens de l'eau entre des institutions aux dirigeant.e.s désigné.e.s par scrutin indirect et aux budgets colossaux, sont synonymes d'opacité et d'arrangements en coulisses : c'est une aubaine pour des multinationales soucieuses d'instrumentaliser les collectivités au service de leurs intérêts.

Les scandales financiers et les incendies-écocides (comme celui intervenu en juillet 2019 à l'usine Seine aval d'Achères) du SIAAP, qui ont émaillés les six dernières années, sans qu'aucune conséquence n'en soit tirée, le mutisme de la Région à l'égard des enjeux d'une maîtrise publique cohérente du cycle de l'eau, sous-jacents aux choix à prendre en matière de production et distribution d'eau, témoignent du retard pris en ce domaine.

Pourtant la région peut et doit intervenir dans la gestion de l'eau et la protection de la ressource via les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) auxquels elle contribue. Elle a également des responsabilités dans le domaine de l'environnement et des transports : comment peut-elle les assurer en oubliant l'eau ? Par exemple, comment veiller à la cohérence écologique des trames vertes et bleues en faisant l'impasse sur l'eau ? Enfin elle se targue d'accompagner les Francilien.ne .s dans la pratique de la citoyenneté : là aussi, on ne peut que constater que le mouvement citoyen et associatif pour l'eau bien commun n'est pas soutenu par la région Île-de-France.

Devant ce constat affligeant au regard des enjeux et des défis autour de l'eau, la Coordination EAU Île-de-France s'adresse aux têtes de listes pour les élections régionales pour leur demander de s'engager sur plusieurs points :

– la préservation de la ressource en lien avec des enjeux sanitaires et environnementaux pressants, qui passe notamment par :

– s'opposer à la mise en place de l'osmose inverse basse pression qui augmente la quantité d'eau prélevée pour produire la même quantité d'eau potable. Cette technologie prônée actuellement par le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), conduirait à un prélèvement annuel supplémentaire de 33 millions de m³ au niveau du SEDIF et à des rejets polluants dans les cours d'eau ;

– soutenir la réappropriation publique des capacités de production d'eau potable , dans une perspective de rationalisation et de réduction des prélèvements dans le milieu naturel ;

-soutenir pleinement le développement de la filière agricole biologique , seul moyen de faire face à la pollution des eaux ;

– contribuer à l'évolution du SIAAP pour en faire un outil transparent de gestion de la prévention des pollutions et du traitement des eaux à l'échelle de la région, en demandant une représentation en son sein pour l'ensemble des élu.e.s concerné.e.s ;



-porter une politique d'aménagement du territoire, visant un recul de l'imperméabilisation de ses sols , en cohérence avec l'impératif de réduction du risque d'inondations, aggravé par le dérèglement climatique ; par exemple, en soutenant CARMA, le projet de transition écologique du triangle de Gonesse ; l'aménagement et l'égalité des territoires faisant partie des compétences de la région ;

- le zéro bouteille en plastique dans tous les services et toutes les manifestations de la région. La politique de réduction des déchets fait d'ailleurs partie des compétences de la région. Il faut s'attaquer aux bouteilles en plastique qui sont de loin les déchets qui polluent le plus dans le monde ;

- la reconnaissance de la personnalité juridique de la Seine, de la Marne et de l'Oise qui sont fortement impactées par les pollutions, la Seine impactant à son tour la mer. Les législations actuelles montrent leurs limites concernant leur préservation. En s'inspirant des droits de la Nature et en considérant l'écosystème fluvial comme une entité juridique, il s'agit de se doter d'un nouvel outil prometteur ;

- le soutien au fret fluvial pour faire de l'Île-de-France une région exemplaire en la matière ;

- le soutien au mouvement citoyen et associatif pour l'eau bien commun en Île-de-France ; de nombreuses initiatives se développent en faveur d'une gestion publique et citoyenne depuis plusieurs années ; elles s'inscrivent dans la perspective d'une participation citoyenne accrue à la gestion de l'eau à tous les niveaux, petit et grand cycle compris. Ce soutien doit s'étendre aux collectivités. Des territoires comme Est Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre sont actuellement en transition vers une gestion publique, d'autres comme Grand Paris Sud développent la gestion publique, tous doivent pouvoir compter sur l'appui politique et sur un accompagnement technique de la région !



eau-iledefrance.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 28/04/2021
Heure : 17:02:40

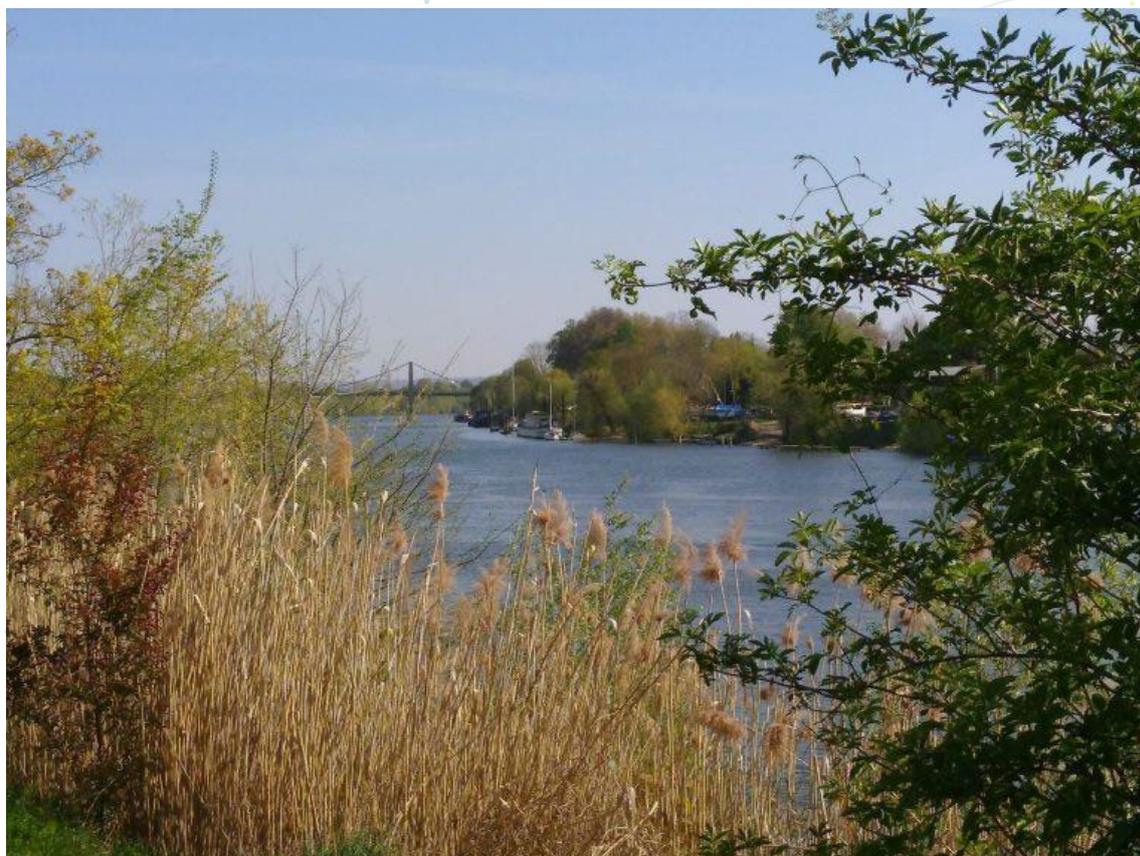


Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Adresse aux têtes de listes aux élections régionales 2021

Devant le constat d'une région absente des choix et des politiques publiques dans le domaine de l'eau depuis 2015, la Coordination EAU Île-de-France s'adresse aux têtes de listes pour les élections régionales pour leur soumettre ses propositions et leur demander de s'engager pour relever les défis de l'eau. Les réponses des têtes de listes seront, bien sûr, publiées sur notre site.



La Seine dans son écrin de verdure, vue de Triel-sur-Seine (Yvelines)

Depuis 2015, la région Île-de-France est dramatiquement absente des choix et politiques publiques dans le domaine de l'eau.

– Alors que le poids de sa population et de son activité économique lui donne une responsabilité déterminante dans la protection et l'usage de l'eau du Bassin de la Seine et de ses affluents,



eau-iledefrance.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 28/04/2021
Heure : 17:02:40

Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

– Alors que le rôle du cycle de l'eau pour combattre le réchauffement climatique est désormais avéré, les Francilien.ne.s sont aujourd'hui totalement dépossédé.e.s des outils de compréhension et d'intervention politique nécessaires en ce domaine,

Les habitant.e.s de la région où a été signé l'accord de Paris sur le climat, sont resté.es sur le quai depuis 6 ans.

SEDIF, SIAAP, EPTB Seine Grands Lacs, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Métropole du Grand Paris : la fragmentation et l'éparpillement de la gestion des enjeux franciliens de l'eau entre des institutions aux dirigeant.e.s désigné.e.s par scrutin indirect et aux budgets colossaux, sont synonymes d'opacité et d'arrangements en coulisses : c'est une aubaine pour des multinationales soucieuses d'instrumentaliser les collectivités au service de leurs intérêts.

Les scandales financiers et les incendies-écocides (comme celui intervenu en juillet 2019 à l'usine Seine aval d'Achères) du SIAAP, qui ont émaillés les six dernières années, sans qu'aucune conséquence n'en soit tirée, le mutisme de la Région à l'égard des enjeux d'une maîtrise publique cohérente du cycle de l'eau, sous-jacents aux choix à prendre en matière de production et distribution d'eau, témoignent du retard pris en ce domaine.

Pourtant la région peut et doit intervenir dans la gestion de l'eau et la protection de la ressource via les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) auxquels elle contribue. Elle a également des responsabilités dans le domaine de l'environnement et des transports : comment peut-elle les assurer en oubliant l'eau ? Par exemple, comment veiller à la cohérence écologique des trames vertes et bleues en faisant l'impasse sur l'eau ? Enfin elle se targue d'accompagner les Francilien.ne.s dans la pratique de la citoyenneté : là aussi, on ne peut que constater que le mouvement citoyen et associatif pour l'eau bien commun n'est pas soutenu par la région Île-de-France.

Devant ce constat affligeant au regard des enjeux et des défis autour de l'eau, la Coordination EAU Île-de-France s'adresse aux têtes de listes pour les élections régionales pour leur demander de s'engager sur plusieurs points :

- **la préservation de la ressource** en lien avec des enjeux sanitaires et environnementaux pressants, qui passe notamment par :
- **s'opposer à la mise en place de l'osmose inverse basse pression** qui augmente la quantité d'eau prélevée pour produire la même quantité d'eau potable. Cette technologie prônée actuellement par le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), conduirait à un prélèvement annuel supplémentaire de 33 millions de m³ au niveau du SEDIF et à des rejets polluants dans les cours d'eau ;
- **soutenir la réappropriation publique des capacités de production d'eau potable** , dans une perspective de rationalisation et de réduction des prélèvements dans le milieu naturel ;
- soutenir pleinement le développement de **la filière agricole biologique** , seul moyen de faire face à la pollution des eaux ;



eau-iledefrance.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 28/04/2021
Heure : 17:02:40

Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

– **contribuer à l'évolution du SIAAP** pour en faire un outil transparent de gestion de la prévention des pollutions et du traitement des eaux à l'échelle de la région, en demandant une représentation en son sein pour l'ensemble des élu.e.s concerné.e.s ;

-porter une politique d'aménagement du territoire, visant un **recul de l'imperméabilisation de ses sols**, en cohérence avec l'impératif de réduction du risque d'inondations, aggravé par le dérèglement climatique ; par exemple, en soutenant CARMA, le projet de transition écologique du triangle de Gonesse ; l'aménagement et l'égalité des territoires faisant partie des compétences de la région ;

– **le zéro bouteille en plastique** dans tous les services et toutes les manifestations de la région. La politique de réduction des déchets fait d'ailleurs partie des compétences de la région. Il faut s'attaquer aux bouteilles en plastique qui sont de loin les déchets qui polluent le plus dans le monde ;

– **la reconnaissance de la personnalité juridique de la Seine, de la Marne et de l'Oise** qui sont fortement impactées par les pollutions, la Seine impactant à son tour la mer. Les législations actuelles montrent leurs limites concernant leur préservation. En s'inspirant des droits de la Nature et en considérant l'écosystème fluvial comme une entité juridique, il s'agit de se doter d'un nouvel outil prometteur ;

– **le soutien au fret fluvial** pour faire de l'Île-de-France une région exemplaire en la matière ;

– **le soutien au mouvement citoyen et associatif pour l'eau bien commun en Île-de-France** ; de nombreuses initiatives se développent en faveur d'une gestion publique et citoyenne depuis plusieurs années ; elles s'inscrivent dans la perspective d'une participation citoyenne accrue à la gestion de l'eau à tous les niveaux, petit et grand cycle compris. **Ce soutien doit s'étendre aux collectivités.** Des territoires comme Est Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre sont actuellement en transition vers une gestion publique, d'autres comme Grand Paris Sud développent la gestion publique, tous doivent pouvoir compter sur l'appui politique et sur un accompagnement technique de la région !

Paris le 27 avril 2021

Rappel du cadre légal d'intervention de la région dans le domaine de l'eau

Concernant la gestion de l'eau et la protection de la ressource, le conseil régional peut se voir attribuer tout ou partie des missions d'animation et de concertation lorsque l'état des eaux présente des enjeux sanitaires et environnementaux justifiant une gestion coordonnée des différents sous-bassins hydrographiques de la région.

La région doit participer au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). La région doit gérer l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plan d'eau.

Via le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), elle veille à la cohérence écopaysagère de Trame verte et bleue (Les comités régionaux élaborent, suivent et mettent à jour des schémas régionaux de cohérence écologique préfigurant les futures trames vertes et bleues, en veillant à la cohérence avec les orientations de la Trame verte et bleue nationale et des SDAGEs).



M. Frédéric MOLOSSI, président de l'Etablissement public territorial de bassin Seine-Grands lacs, vice-président (PS) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, a été élu à la présidence de l'Association nationale des élus des bassins

M. Frédéric MOLOSSI, président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands lacs, vice-président (PS), chargé de l'enfance et de la famille (petite enfance/PMI/crèches/aide sociale à l'enfance) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, adjoint au maire de Montreuil, a été élu à la présidence de l'Association nationale des élus des bassins (ANEB). Il succède en cours de mandat à M. Bernard LENGLET, démissionnaire pour raisons de santé.

Né en mars 1968, M. Frédéric MOLOSSI est conseiller général puis départemental (PS) de la Seine-Saint-Denis (canton de Montreuil-1) depuis 2008. Il fut vice-président de la commission du Développement économique, du Développement du territoire, du Budget et des Affaires financières du conseil général (2008-2011), puis vice-président de la commission de la Culture, du Sport, des Nouvelles technologies de l'information et de la communication et des Services publics (2011-2015), et est vice-président, chargé de l'enfance et de la famille (petite enfance/PMI/crèches/aide sociale à l'enfance) du conseil départemental depuis avril 2015. Conseiller municipal de Montreuil depuis 1989, il est adjoint au maire de la ville, délégué au commerce, marché et promotion territoriale depuis 1995. Président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands lacs, il présida l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) (2014-2019), et était co-président de l'Association nationale des élus des bassins.

Par ailleurs, M. Bruno FOREL, président de l'EPTB Arve et président de la Communautés de Communes des 4 rivières en Haute-Savoie, maire de Fillinges, devient co-président de l'Association nationale des élus des bassins. Le comité directeur et le bureau sont ainsi à nouveau au complet pour administrer l'Association, jusqu'au renouvellement global des instances prévu en juillet 2022.

L'ANEB réunit élus et acteurs engagés pour contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques, pour réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin

La
Correspondance économique

Pays : FR
Périodicité : Quotidien

Date : 20 avril 2021
Page de l'article : p.15-16



Page 2/2

versant, défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau. Elle rassemble des membres élus (élus des EPTB, des EPAGE et syndicats de bassin-rivière, des collectivités locales, présidents de CLE, élus représentants de structures têtes de réseaux, parlementaires) et des membres institutionnels (collectivités territoriales et leurs groupements, notamment EPTB et EPAGE, associations, organismes techniques et scientifiques...). La fusion de l'AFEPTB et de l'ANEB a eu lieu en juillet 2019.

L'ANEB, qui travaille actuellement à l'écriture de ses recommandations dans son Livre Bleu "pour une gestion publique par bassin versant renforcée", se réunira en congrès national du 20 au 22 octobre prochain à Amiens.



M. Frédéric MOLOSSI, président de l'Etablissement public territorial de bassin Seine-Grands lacs, vice-président (PS) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, a été élu à la présidence de l'Association nationale des élus des bassins

M. Frédéric MOLOSSI, président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands lacs, vice-président (PS), chargé de l'enfance et de la famille (petite enfance/PMI/crèches/aide sociale à l'enfance) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, adjoint au maire de Montreuil, a été élu à la présidence de l'Association nationale des élus des bassins (ANEB). Il succède en cours de mandat à M. Bernard IENGI FT, démissionnaire pour raisons de santé.

Né en mars 1968, M. Frédéric MOLOSSI est conseiller général puis départemental (PS) de la Seine-Saint-Denis (canton de Montreuil-1) depuis 2008. Il fut vice-président de la commission du Développement économique, du Développement du territoire, du Budget et des Affaires financières du conseil général (2008-2011), puis vice-président de la commission de la Culture, du Sport, des Nouvelles technologies de l'information et de la communication et des Services publics (2011-2015), et est vice-président, chargé de l'enfance et de la famille (petite enfance/PMI/crèches/aide sociale à l'enfance) du conseil départemental depuis avril 2015. Conseiller municipal de Montreuil depuis 1989, il est adjoint au maire de la ville, délégué au commerce, marché et promotion territoriale depuis 1995. Président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands lacs, il présida l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) (2014-2019), et était co-président de l'Association nationale des élus des bassins.

Par ailleurs, M. Bruno FOREL, président de l'EPTB Arve et président de la Communauté de Communes des 4 rivières en Haute-Savoie, maire de Fillinges, devient co-président de l'Association nationale des élus des bassins. Le comité directeur et le bureau sont ainsi à nouveau au complet pour administrer l'Association, jusqu'au renouvellement global des instances prévu en juillet 2022.

L'ANEB réunit élus et acteurs engagés pour contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques, pour réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant, défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau. Elle rassemble des membres élus (élus des EPTB, des EPAGE et syndicats de bassin-rivière, des collectivités locales, présidents de CLE, élus représentants de structures têtes de réseaux, parlementaires) et des membres institutionnels (collectivités territoriales et leurs groupements, notamment EPTB et EPAGE, associations, organismes techniques et scientifiques...). La fusion de l'AFEPTB et de l'ANEB a eu lieu en juillet 2019.

L'ANEB, qui travaille actuellement à l'écriture de ses recommandations dans son Livre Bleu "pour une gestion publique par bassin versant renforcée", se réunira en congrès national du 20 au 22 octobre prochain à Amiens.



Aménagement. Des travaux ont été entrepris pour limiter les risques pour les habitants et les entreprises de l'agglomération troyenne.

Un programme d'actions pour prévenir les inondations

La problématique des risques d'inondations est bien réelle à Troyes ainsi que dans le bassin de la Seine supérieure. L'agglomération troyenne est le territoire qui concentre le plus d'enjeux exposés au risque inondation dans le département de l'Aube et est classée à ce titre comme « *territoire à risques importants d'inondation (TRI)* ». D'autant que l'agglomération est soumise à la fois au risque de débordement de cours d'eau qui la traversent mais aussi par remontée de nappes d'accompagnement de la Seine ou encore de rupture de digues. L'enjeu économique est important puisque dans ces zones à risque, ce sont 24 000 emplois et 900 000 m² de surfaces d'activités qui sont concernés. Pour faire face à ces risques, un « *programme d'actions de préventions des inondations*



Certaines entreprises de l'agglomération troyenne ont eu à subir les conséquences d'importantes inondations.

(PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure » a été établi. L'installation de son comité de pilotage a eu lieu le 30 mars dernier. Il est présidé par le préfet de l'Aube, Stéphane Rouvé, le président de

l'EPTB Seine-Grands Lacs, Frédéric Molossi, et le vice-président de Troyes Champagne Métropole en charge du cycle de l'eau, Jean-Michel Viart. Cette structure permet notamment de coordonner



toutes les actions prévues entre les divers intervenants concernés. En substance, ce sont une cinquantaine d'actions qui sont programmées jusqu'en 2025 pour un montant d'environ 7,5 millions d'euros. Pour le financement, peuvent être mobilisés des fonds publics de l'État, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional, de l'Europe (FEDER) et du Conseil Départemental.

DES CHANTIERS PRÉVUS

Parmi les différents travaux prévus au programme figure la poursuite des travaux de rénovation de réhabilitation des digues. En effet, l'agglomération troyenne est protégée par 13 digues d'une hauteur supérieure à un mètre, représentant un linéaire de près d'une quinzaine de kilomètres. À cela s'ajoutent 820 kilomètres de berges dans

l'agglomération troyenne qu'il convient d'entretenir. Certaines parties ont déjà fait l'objet de travaux, comme sur le tronçon de 2,3 km de la digue de Fouchy, allant du centre de Troyes à La Chapelle-Saint-Luc. De son côté, l'EPTB Seine Grands Lacs étudie la rénovation du parement amont des deux digues principales du lac-réservoir Seine, qui sera mise en œuvre dès 2023. Les épisodes d'inondations sont réguliers dans l'agglomération troyenne, les derniers en date les plus importants étant relativement proches. En 2013, le premier ministre en exercice, Manuel Valls, était même venu à Verrières apporter son soutien aux habitants et aux entreprises touchées par d'importantes crues.

LAURENT LOCURCIO



les décisions du Département

Commission permanente du 15 mars 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21.85 6 Protocole transactionnel - Sinistre, clôture (Plessis-Robinson).

PERSONNEL

21.77 Plan de formation 2021-2022 en faveur des agents départementaux.

21.78 Football Club 92 - Subvention au titre de l'année 2021.

21.86 IRTS Île-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne - Convention cadre.

AFFAIRES SOCIALES

21.84 Aide sociale aux entrepreneurs - Modification du RDAS et de la convention tripartite.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

21.79 Participation financière au GIP-CDAD des Hauts-de-Seine - Année 2021.

TRANSPORTS

21.69 Convention de financement n°1 subséquente au protocole-relais Éole.

21.70 Prolongement du RER à l'Ouest - École - Convention relative au financement des travaux n°5.

21.58 Tramway T10 - Prorogation de la Déclaration d'utilité publique.

21.71 Tramway T1 - Indemnisation et prise de possession d'un terrain situé 285 rue du Président-Salvador-Allende à Colombes.

21.74 Tramway T1 - Indemnisation et prise de possession d'un terrain situé 2-10 rue Edmond-Rostand à Colombes.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

21.73 RD 74 - Acquisition et classement au domaine public routier départemental - Emprise située 17 rue de Fontenay à Bourg-la-Reine.

21.62 Avenant à la convention de déclassement des RD 16 et 16E à Neuilly-sur-Seine et avenant à la convention de déclassement des RD 17, 17B et 110 à Clichy-la-Garenne.

21.63 Réhabilitation du pont-aqueduc de Colombes - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier.

CULTURE

21.82 Subventions de fonctionnement aux équipements culturels structurants - Convention de parrainage dans le cadre du festival Chorus.

21.65 Maison de Chateaubriand - Prêt d'œuvres - Exposition « Victor Hugo & Chateaubriand » - Deuxième volet intitulé « La postérité des deux écrivains, admiration et dérision ».

21.66 Musée départemental Albert-Kahn - Remise de fichiers numériques - Les Éditions Geuthner.

21.64 Contrat de prêt au Bucerius Kunst Forum d'Hambourg - Exposition « L'imagerie industrielle d'Adolph-Menzel à Andreas-Gursky ».

SPORTS

21.81 Action sportive scolaire - Subventions au secteur sportif (handicap et haut niveau) - Année 2021.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

21.76 Aide sociale départementale à la demi-pension - Attribution de subventions initiales et de subventions complémentaires aux collèges privés - Année scolaire 2020-2021.

21.75 Charges de fonctionnement des collèges publics - Subventions exceptionnelles - Année 2021.

21.54 Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines 2020-2021 - Affiliation de nouveaux organismes sportifs et culturels.

21.56 Sectorisation des collèges à Clamart, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et Suresnes.

21.57 Attribution de logements dans les établissements publics d'enseignement à compétence départementale.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

21.72 Déclassement du domaine public et cession à la société Nacarat d'une parcelle située 16 avenue Raymond-Poincaré à Sceaux.

21.55 Mise en réforme de biens divers départementaux.

ENVIRONNEMENT

21.68 Transfert de gestion des parcelles de la Promenade des Vallons de la Bièvre (Coulée verte) appartenant à la SNCF.

EAU ET ASSAINISSEMENT

21.83 Avenant à la convention OPUR 5 - École des Ponts ParisTech - Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau.

HABITAT

21.80 Aides départementales à l'habitat privé.

COMMANDE PUBLIQUE

21.61 Groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines - Prestations de location et maintenance de fontaines à eau et services associés.

21.60 Compte rendu des marchés et avenants (novembre/décembre 2020) - Complément aux comptes rendus de janvier à octobre 2020.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

21.59 Coopération internationale - Avenant n°1 au programme de développement agricole 2020 mis en œuvre par le GRET à Siem Reap (Cambodge).

21.67 Coopération internationale - Renouvellement de la convention de coopération décentralisée avec la Province de Siem Reap (Cambodge).

Assemblée départementale du 2 avril 2021

BUDGET - FINANCES

21.53 Comptes de gestion 2020 du payeur départemental.

21.54 Compte administratif 2020 du budget départemental.

21.55 Compte administratif 2020 du budget départemental - Bilan des acquisitions et cessions 2020.

21.56 Compte administratif 2020 du budget annexe d'assainissement.

21.57 Comptes administratifs 2020 des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe (instruction budgétaire et comptable M22).

21.58 Budget primitif 2021 du budget départemental.

21.59 Budget primitif 2021 du budget départemental - Délibérations complémentaires.

21.60 Budget primitif 2021 du budget annexe d'assainissement.

21.61 Budget primitif 2021 du budget annexe d'assainissement - Délibérations complémentaires.

21.62 Budget primitif 2021 des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe (instruction budgétaire et comptable M22).

21.63 Rapport sur la gestion de la dette.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21.64 Compte-rendu sur les actions en justice.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

21.38 Ré-abondement départemental au fonds de prêts régional « Résidence Île-de-France & Collectivités » au titre de l'année 2021.

PERSONNEL

21.45 Ajustement du tableau des effectifs budgétaires du Département pour l'année 2021.

21.46 Ajustement du tableau des effectifs de la Pouponnière Paul Manchon.

21.47 Ajustement du tableau des effectifs du centre maternel Les Marronniers.

COMMANDE PUBLIQUE

21.40 Compte-rendu des marchés et avenants (novembre/décembre 2020) - Complément aux comptes-rendus de janvier à octobre 2020.

CULTURE

21.29 Musée Départemental Albert-Kahn - Remise de fichiers numériques à la Contemporaine.

21.30 Musée du Domaine Départemental de Sceaux - Contrat de prêt d'œuvres à Issy-les-Moulineaux - Exposition « L'Année terrible - 1870-1871 - Regards croisés » présentée du 24 mai au 14 août 2021.

21.31 Musée du Domaine Départemental de Sceaux - Abrogation de la délibération n° 21.15 du 18 janvier 2021.

21.32 Maison de Chateaubriand - Festival du Val d'Aulnay 2021 - Groupement de commandes - Achat des droits d'exploitation de concerts.

21.33 Maison de Chateaubriand - Contrat de prêt d'une œuvre au Stadtmuseum Simeonstift Trier de Trèves - Exposition « La chute de l'Empire romain. Visions et mythes dans l'art en Europe » du 25 juin au 27 novembre 2022.

21.34 Maison de Chateaubriand - Expositions « Étoffes et littérature » - Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Jouy-en-Josas - Contrats de concession de droits d'auteurs.

AFFAIRES SOCIALES

21.48 FSL - Compte-rendu des aides attribuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

21.41 Adhésion à l'association APESA 92.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

21.42 Adhésion Institut de la maîtrise d'ouvrage.

ENVIRONNEMENT

21.37 Stratégie départementale des espaces de nature.

EAU ET ASSAINISSEMENT

21.49 Assainissement - Communication des comptes pour l'exercice 2019 du SIAAP, du SMBVB, et de l'EPTB Seine Grands Lacs.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

21.28 ZAC des Papeteries de la Seine à Nanterre - Modification du programme d'équipements publics.

TRANSPORTS

21.36 Tramway T1 - Indemnisation et prise de possession d'un terrain situé 130, boulevard de Valmy et 39, boulevard de Finlande à Colombes.

21.39 Tramway T10 - Acquisition d'une emprise de trottoir situé avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

21.43 Restauration scolaire - Nouveau règlement départemental.

21.44 Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines - Nouveau règlement.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

21.35 Commune de Puteaux - Approbation du contrat de développement Département-Ville sur la période 2021-2023 - Attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.

POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT

21.51 Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine - Nouveau dispositif départemental de renouvellement urbain et de requalification des quartiers - Attribution d'une subvention d'investissement.

21.50 Aide à la création de logements locatifs sociaux - Subventions aux organismes HLM.

21.52 Aides départementales à l'habitat privé.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR www.hauts-de-seine.fr > Votre collectivité



CONTACT

Service Communication
Stéphanie PORRETTA
Directrice
stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

REVUE DE PRESSE

AVRIL 2021